



Versement pension alimentaire

Par **Lionnel**, le 11/11/2020 à 12:29

Bonjour,

Je verse une pension alimentaire à ma fille née en 2000, avec qui je n'ai plus de contact. elle vivait chez sa mère en région parisienne, je verse la pension sur le compte de ma fille.

Apparemment, sa mère est partie vivre en Espagne, ce qui ne plairait pas à ma fille, et vivrait donc maintenant chez sa marraine à Paris.

Pour moi, la situation est très compliquée, mon épouse est au chômage et je passe par des périodes de chômage partiel.

Je souhaite envoyer une LRAR à ma fille pour lui demander où elle en est dans sa vie, je veux une réponse sous quinzaine.

Ma question est la suivante.

en envoyant la LRAR à ma fille, pour lui demander ce qu'elle devient, puisque apparemment elle papillonne entre Paris, l'Espagne et la ville de son petit copain, pourrais je suspendre, voir arreter la pension, si je n'ai pas de réponse m'apportant la preuve qu'elle étudie encore?

Merci de m'accorder un peu de votre temps pour m'aider à sortir de cette situation.

Bien Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le 11/11/2020 à 14:00

Salutations

N'hésitez pas à contacter le JAF pour exposer cette situation.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>